Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 41 (1977)

Heft: 163-164

Artikel: À propos des redoublements d'expression dans la prose de Jean Lemaire de Belges

Autor: Vallet, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A PROPOS DES REDOUBLEMENTS D'EXPRESSION DANS LA PROSE DE JEAN LEMAIRE DE BELGES

Les philologues ont souvent dit l'intérêt que présentaient pour l'intelligence des textes les groupes de synonymes ou de quasi-synonymes, couramment appelés « doublets » et si fréquents dans la prose du moyen français. Ainsi les études, déjà anciennes, de Lucien Foulet sur le vocabulaire abstrait de Froissart montraient comment des redoublements comportant un même mot permettent de préciser les valeurs d'emploi de ce mot.

En prenant des exemples dans les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* de Jean Lemaire de Belges, œuvre qui contient plusieurs milliers de « doublets », nous voudrions examiner :

1) quelle aide peut apporter au lexicologue l'étude des redoublements synonymiques ou quasi synonymiques,

2) dans quelle mesure les regroupements de synonymes ou de quasi-synonymes peuvent révéler le contenu de ce texte.

Mais auparavant, il nous faut essayer de préciser le sens de l'expression *synonyme ou quasi-synonyme* qui est habituellement employée [1] ; quelle est dans cette expression la valeur de *ou* ? est-il exclusif et signifie-t-il « ou alors », comme dans la phrase : *ce métal est du fer ou de l'argent* ? ou bien au contraire marque-t-il l'équivalence et l'absence de différence ?

Comme cette ambiguïté provient du caractère flou de la notion de syno-

1. Ainsi Alexandre Lorian écrit dans *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVIe siècle* (Paris, Klincksieck, 1973), ouvrage dont les mérites sont reconnus : « Sur le plan sémantique, également, ces termes entretiennent entre eux une relation bien définie : dans la plupart des cas, ils sont *synonymes ou quasi-synonymes*, ou du moins de sens voisin » (p. 66), et encore : « L'accumulation des synonymes est un phénomène itératif, puisqu'elle implique la répétition des notions ; l'accumulation énumérative, vue d'un certain point, est le contraire de la répétition, puisqu'elle classe, détaille et précise, c'est-à-dire divise sans répéter une notion ; elle tend cependant à devenir répétitive dans la mesure où ses éléments constituants sont interchangeables, donc *synonymes ou quasi-synonymes* (c'est nous qui soulignons cette dernière expression) » (p. 117).

nymie [1], il convient, sinon d'élucider les problèmes de la synonymie, du moins de définir nettement les termes employés.

Apparemment la synonymie s'oppose à l'homonymie. En effet, d'après la définition courante, sont homonymes deux signes (ou plus de deux signes) qui comportent des signifiants identiques sans que cette identité se retrouve au plan des signifiés ; on peut dire encore qu'il y a homonymie quand deux signifiés au moins correspondent à un signifiant unique ; inversement on dit qu'il y a synonymie quand deux ou plusieurs signifiants ont un même signifié. Lorsqu'on passe d'une langue à une autre, du français à l'allemand, par exemple, on voit que le signifié « table » a deux signifiants : « *table* » en français : /tabl/ et « *Tisch*/ » en allemand : /ti*ʃ*/. C'est ce qui se passerait pour la synonymie, mais à l'intérieur d'une même langue.

Pourtant cette symétrie entre l'homonymie et la synonymie disparaît quand on examine ce qu'implique l'identité de deux signifiés. En effet, si on se place au point de vue de la langue, deux mots ne sont authentiquement synonymes que lorsqu'ils peuvent se substituer l'un à l'autre dans tous les contextes « sans qu'il y ait le moindre changement dans la signification objective et dans la nuance affective de l'énoncé » [2]. Dans ces conditions on s'aperçoit que les synonymes authentiques en langue sont très rares ; à peine peut-on trouver quelques mots techniques clairement définis et qui ne figurent que dans un nombre limité de contextes, comme *spirante* et *fricative* [3].

Si la synonymie est extrêmement rare en langue, en revanche sur le plan du discours elle existe bien, comme l'affirme Lyons [4], et elle se rencontre même assez fréquemment. Pour que deux mots soient synonymes sur le

1. Au XVIIIe siècle l'abbé Girard emploie le terme de synonymes pour des mots dont il s'efforce de distinguer les sens et qu'il considère donc comme des quasi-synonymes. Hans-Martin Gauger appelle de même « contexte synonymique » un contexte qui « fait saillir les différences entre les synonymes » et il dénomme contexte « non synonymique » un contexte « qui fait précisément disparaître ces différences ». Hans-Martin Gauger, « Apport au problème de la synonymie », *Meta*, 1970, t. 15, nº 3, p. 147-160.

2. Stephen Ullmann, *Précis de sémantique française*, Berne, Francke S. A., 4e édition, 1952, p. 180.

3. Cet exemple est même contestable puisque A. Martinet distingue les deux mots dans *La Description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville* (*Savoie*), Genève, Librairie Droz, Paris, Minard, 1956, p. 24-25.

4. Lyons (Johns), *Linguistique générale, introduction à la linguistique théorique*, traduction de F. Dubois-Charlier et D. Robinson, Paris, Librairie Larousse, 1970, p. 328.

plan du discours, il suffit qu'ils soient substituables dans un contexte donné sans que le sens change. La synonymie en contexte s'observe particulièrement quand on reprend un mot par un autre mot pour éviter une répétition. La difficulté vient de ce que cette synonymie en contexte est souvent douteuse et contestable. Ainsi Camus écrit dans *La Chute* [1] : « Parlons plutôt de ma *courtoisie*. Elle était célèbre et pourtant indiscutable. La *politesse* me donnait en effet de grandes joies. » On peut considérer avec H.-M. Gauger que *politesse* dans ce contexte est l'équivalent exact de *courtoisie* qu'il reprend ; mais que répondre à celui qui prétendrait que Camus emploie à cette place *courtoisie* et non *politesse*, parce que c'est le mot élogieux employé par les autres à l'égard du narrateur, tandis que *politesse* est mis là parce que le mot convient pour désigner modestement cet aspect de son comportement ?

En fait, dans la conversation courante, il nous arrive souvent de reprendre un mot par un autre mot qui, en langue, a un sens voisin, mais qui, en contexte, prend exactement le sens du premier ; et cela arrive aussi aux écrivains. Il semble bien que ce soit le cas dans cet autre exemple donné par H.-G. Gauger [2], et qui est de Fénelon : « Rien n'est plus négligé que l'*éducation* des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout : on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'*instruction*. L'éducation des garçons passe pour une des principales affaires... ». *Éducation* et *instruction*, qui ne sont pas synonymes en langue, et ne l'étaient pas non plus du temps de Fénelon, le sont dans ce contexte.

Dans les doublets, où le second terme redouble le premier, les deux mots ne sont pas à vrai dire substituables au sens strict du terme puisqu'ils figurent tous les deux dans le texte ; ils paraissent pourtant être parfois d'exacts synonymes en contexte ; c'est encore aujourd'hui le cas dans des expressions comme *sûr et certain, contraint et forcé, honteux et confus* [3]. Il est vrai qu'on peut formuler des objections : parler ici de synonymie en contexte n'est-ce pas instituer un paradigme alors qu'on est en présence d'un fait d'ordre syntagmatique ? Comment prouver que d'un terme à l'autre il n'y

1. Albert Camus, *La Chute*, Paris, Gallimard, 1956, p. 28 ; exemple donné par Hans-Martin Gauger, art. cit. p. 155.

2. Hans-Martin Gauger, art. cit, p. 153.

3. Ces expressions sont toutefois aujourd'hui plus lexicalisées qu'elles ne l'étaient en moyen français. Les redoublements devenus des unités phraséologiques en moyen français sont très rares. A. Lorian (*op. cit.* p. 84) en cite quelques-uns, mais à l'exception de *sain et sauf* et de *fort et ferme*, ceux qu'il cite ne sont ni synonymiques ni quasi synonymiques.

a pas une gradation légère ? Voilà sans doute qui explique que pour désigner ces doublets on parle de *synonymes ou quasi-synonymes*. Employée à propos d'un doublet donné l'expression marquerait qu'on ne se risque pas à affirmer que les deux termes sont d'exacts synonymes sur le plan du discours : ils peuvent l'être mais il se peut aussi qu'ils ne soient que des quasi-synonymes ; le *ou* a une valeur exclusive. Mais pour désigner un ensemble de doublets, l'expression pourra signifier qu'il y a dans cet ensemble des doublets formés de synonymes exacts et d'autres constitués par des quasi-synonymes [1]. C'est dans ce dernier sens que nous emploierons cette expression.

Même si l'on néglige les objections signalées, il n'est assurément pas toujours facile de montrer qu'un redoublement est formé de deux termes synonymes sur le plan du discours, d'autant plus que nous n'avons qu'une compétence limitée du moyen français. Pourtant, dans un certain nombre de cas, il est possible d'établir que les deux mots sont synonymes en contexte. Ces paires sont précieuses parce qu'elles présentent la définition d'un terme par son synonyme, à la façon de Robert Estienne dans son dictionnaire. En voici quelques-unes tirées des *Illustrations* de Lemaire :

Painctures est synonyme de *tapisseries* dans le doublet « painctures et tapisseries [2] » (Prologue, p. 4) ; il s'agit ici de « peintures en tapis », de « tapis peints à l'aiguille » comme dit Nicot [3] ; car l'auteur ajoute : « de quelque riche et coustengeuse estoffe qu'elles puissent estre... ».

Statues et ymaiges sont synonymes dans la phrase : « Icelui Jasius (...), fit faire les statues et ymaiges dessus mentionnees... » (I 14, p. 92) : il est justement dit précédemment que ces « ymaiges » étaient quatre statues en marbre [4].

1. Nous ne parlerons pas ici de ce qui permet de distinguer les binômes quasi synonymiques des binômes où les deux termes ne sont ni synonymes ni quasi-synonymes. Disons pour simplifier que, mis à part les doublets où l'un des termes est savant ou dialectal tandis que l'autre est populaire, les quasi-synonymes sont dans une relation tantôt métaphorique, tantôt métonymique, au sens le plus large du terme.

2. Bien que nos références soient données à l'édition J. Stecher (Louvain, J. Lefever, 1882-1891), nous citons le texte de l'édition J. Abélard, que doit prochainement publier l'Académie Royale de Belgique (cf. introduction de cette édition : J. Abélard, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye, étude des éditions, genèse de l'œuvre*, Droz, Genève, 1976).

3. Nicot (Jean), *Thresor de la langue Françoise tant ancienne que moderne*, MDCXXI, Paris, Éditions A. et J. Picard et C^le^, 1960, p. 470 a et 617 b.

4. *Illustrations* I 13, p. 90.

Substance est synonyme de *richesse* dans *substance et richesse* (I 10, p. 65) :

« Et est à noter qu'ilz (les roys) menoient avec eux toute leur substance et richesse... »

Lemaire ajoute en effet :

« ... c'est assavoir toutes manières de bestes privees et qui servent à l'usaige de l'homme, et aussi volaille domestique, esquelles choses consistoit pour lors tout le tresor des roys. »

C'est quelquefois la comparaison de deux redoublements placés dans un même environnement qui montre une synonymie en contexte ; ainsi dans les passages suivants *art et mestier* et *art et praticque* sont suivis du même complément ; on peut dire que *mestier* et *praticque* sont synonymes :

« Récitation des actes louables de l'adolescence de Paris et de ses juvenilles exercices en la vie pastoralle. Et comment l'ancien pasteur royal, son pere putatif, l'instruisoit saigement en la noble *art et praticque* de bergerie et d'agriculture » (I 22, p. 145).

« Ainsi passoit son temps le jouvenceau Paris ignorant les haultes fortunes advenir et aprenoit l'*art et mestier* de bergerie soubz le bon pasteur son pere putatif... » (I 22, p. 145-146).

Cette courte liste pourrait être allongée [1], car souvent une glose de Lemaire établit l'exacte synonymie sur le plan du discours des deux termes d'un redoublement. Ce n'est pas là le seul intérêt lexicologique des « doublets » ; le lexicologue peut encore tirer parti de ceux dont la synonymie est incertaine. En effet l'examen des redoublements où la synonymie est prouvée fait apparaître des types que l'on retrouve parmi les autres redoublements et plusieurs de ces types fournissent des renseignements d'ordre lexicologique.

Le type de redoublement qui a été le plus souvent commenté, et qui d'ailleurs n'est pas le plus fréquent dans Lemaire, est constitué d'un mot de formation populaire et d'un mot de formation savante, dans cet ordre

1. J. Frappier dans son édition de la *Concorde des deux langages* (Paris, Droz, 1947, p. 52, note 23) a signalé l'équivalence de *nymphes* et de *fees* dans le doublet *nymphes et fees*. Ce doublet revient souvent dans le premier livre des *Illustrations* (I *21*, p. 142 ; I *24*, p. 171 ; I *25*, p. 175 ; I *27*, p. 198 ; I *28*, p. 205). Lemaire emploie parfois le mot *fee* tout seul à propos des divinités habituellement appelées *nymphes* ; ainsi Pegasis Oenone dit de sa mère, la « nymphe Creusa » : « Car affin que tu saches, la noble fee qui preside à ceste fontaine est ma tres chiere mere, et le grant fleuve Xanthus est mon tres honnouré pere... » (I *25*, p. 175).

ou dans l'ordre inverse ; les quelques exemples suivants montrent que la copule est tantôt *et*, tantôt *ou* : *imprenable et inexpugnable* [1], *le chariot ou curre* [2], *le curre ou chariot* [3] ; au lieu d'un mot savant et d'un mot de formation populaire, on peut avoir deux mots d'origine différente comme dans *mylan ou escouffle* [4], *Graces ou karites* [5] ou même deux mots d'origine savante, ainsi dans le groupe *conjunctive ou copulative* [6]. Selon que l'on estimera que le terme savant ou dialectal est affecté ou non d'une connotation autonymique [7], on considérera ces paires comme quasi synonymiques ou comme synonymiques.

Les autres types de redoublement sont plus intéressants. Il arrive assez fréquemment que l'un des termes de la paire soit un mot polysémique comme *bruit, lettres, substance, vertu...* ; généralement le mot polysémique est à la première place ; le second spécifie alors l'acception du premier ; ainsi *vertu* a le sens de « prouesse » dans *vertuz et prouesses* [8] ; *substance* signifie « alimentation » dans *substance et alimentation*, mais « richesse » dans *substance et richesse* [9]. Ce deuxième type de redoublement n'est pas orienté non plus : le mot polysémique peut se trouver, assez rarement toutefois, en seconde position ; l'acception en est alors précisée par le terme précédent. Quand les paires de synonymes ou de quasi-synonymes comportant un même mot polysémique ont été rassemblées, elles permettent au lexicologue de mieux distinguer les différents sémèmes du mot et elles présentent en outre une glose dans la langue du temps.

1. I *19*, p. 122 : « Troye doncques ainsi redoubleement fortiffiee (...) et telle que par les respons des dieux elle estoit asseuree d'estre à jamais *imprenable et inexpugnable.* »

2. I *31*, p. 232 : « ... et le *chariot ou curre* lui estoit assigné en signifiance de la volubilité de Fortune. »

3. I *32*, p. 243 : « Le *curre ou chariot* de la deesse estoit aupres d'elle pour désigner le cours et la velocité de sa sphere et planette... »

4. I *22*, p. 151 : « ... si les devez songneusement entendre et considerer, et aussi le ciflement du huas qu'on dit *mylan ou escouffle...* » *Mylan* est un mot d'origine provençale qui vient du latin *miluanus, escouffle* vient de l'ancien breton *skofla* (F. E. W.)

5. I *32*, p. 241.

6. I *9*, p. 61.

7. Sur les connotations autonymiques cf. Josette Rey-Debove, « La Sémiotique de l'emprunt lexical », Mélanges Paul Imbs, *Travaux de linguistique et de littérature*, t. 11, n° 1, p. 109-123.

8. III, p. 469 : « ... cognoistre (...) que les *vertuz et prouesses* du grand Hercules de Lybie et du tres pieux Hector furent representees en la personne de l'empereur Charles le grand... »

9. I *22*, p. 148 ; I *10*, p. 65.

Les redoublements où les deux termes sont polysémiques offrent à peu près le même avantage ; le second terme confirme le choix que le contexte a déjà permis de faire parmi les acceptions du premier, mais celui-ci, à son tour, exclut du second les acceptions différentes de la sienne. Ainsi, dans l'expression *honneur et bruit* [1], le contexte permet de retenir parmi les nombreux sens du mot *honneur* celui de « réputation » et par là même écarte de *bruit* les autres acceptions. Il en est de même dans *vertuz et proprietez* [2] où le sens de « mode d'activité propre à un corps ou à une plante » est ainsi dégagé.

Le type le plus fréquent assemble deux mots d'extension différente en langue. Le sens du lexème qui a le plus d'extension en langue et le moins de compréhension inclut le sens de l'autre, comme « fleur » inclut « œillet » et comme « rouge » inclut « écarlate ». Il y a entre les deux lexèmes un rapport d'hyperonymie, mais le contexte fait que le premier perd en extension et gagne en compréhension ce qui le distinguait en langue du second : « don » est par rapport à « legs », à « offrande », à « aumosne », à « guerdon » un hyperonyme, mais les lignes suivantes lui confèrent des traits contextuels qui lui donnent le sens d'« offrande » ; on remarquera aussi que ce même contexte donne à *vanité* le sens de « superstition », le groupe *vanité et superstition* proposant un deuxième exemple du même type :

> « En celle cité (Delphos) avoit pour lors ung temple de grand sumptuosité et encoires de plus grand *vanité et superstition*, car en icellui estoit adoré Phebus Apollo, le dieu de divination selon l'erreur des anciens, lequel rendoit response de toutes choses doubteuses du parfond d'une caverne soubzterraine. Par quoy les roys et princes prouchains et loingtains y aloient ou envoyoient communement pour avoir advis sur leurs affaires, et y donnoient grands *dons et offrandes*, tellement que c'est chose increable des merveilleux tresors et statues d'or et d'argent massif qui estoient en icellui [3]. »

Mais comment émettre l'hypothèse que l'un des termes est en langue l'hyperonyme de l'autre ? L'existence de paires comme *dons et offrandes*, *don et guerdon* [4], montre que *don* peut se substituer à *offrande* et à *guerdon*,

1. I *41*, p. 312.
2. I *28*, p. 206.
3. I *20*, p. 126.
4. II *8*, p. 79 : « Si se coucha avec la royne Helaine nu à nu. Laquelle chose il fit tant pour prendre possession du *don et guerdon* duquel la deesse Venus le remuneroit... » Sur *guerdon* cf. l'article de J. Frappier « Le motif du don contraignant », *Travaux de linguistique et de littérature*, VII, 2, p. 7-46.

alors que *offrande* et *guerdon* ne sont pas interchangeables ; cela paraît indiquer que *don* a plus d'extension que *guerdon, aumosne, offrande, legs,* qui comportent les traits sémantiques de *don*. De même *mort* peut se substituer à *lapidé, noyé, pendu,* mots qui ne sont pas interchangeables. A défaut d'une liste suffisante de redoublements, l'examen des emplois d'un lexème dans le texte permet de juger si ce lexème est ou non l'hyperonyme en langue de celui auquel il est associé ; c'est ainsi que l'on peut faire l'hypothèse que *beauté* était en moyen français l'hyperonyme de *doulceur,* de *grace* (dans une de leurs aceptions seulement), de *formosité,* de *resplendeur,* de *speciosité*. Ce type de doublet permet donc d'apercevoir des microstructures du lexique en moyen français.

Les redoublements présentent donc au point de vue lexicologique un intérêt qui n'est pas négligeable : ils fournissent des synonymies en contexte, ils aident à déterminer des polysémies en langue, ils font apercevoir des microstructures hyponymiques. Cependant ils procureraient des indications plus nombreuses et plus sûres, si l'on disposait d'un corpus général des binômes synonymiques et quasi synonymiques employés à l'époque ; car il n'est pas possible de remonter jusqu'à la langue à partir d'un seul texte, si long et si disparate soit-il.

Mais le redoublement d'expression est d'abord un fait de discours, aussi est-il logique de se demander s'il n'est pas possible d'en tirer quelque profit pour l'analyse du discours ; effectivement, les paires de synonymes ou de quasi-synonymes, reliées l'une à l'autre par un terme commun, peuvent former de proche en proche des groupes plus ou moins importants. Par exemple, dans les deux premiers livres des *Illustrations*, le mot *beauté,* appliqué à un animé humain [1] est associé d'une part à *doulceur* [2], d'autre part à *grace* [3] ; comme *grace* est un mot polysémique, ce que montrent les doublets *graces et louenges* [4], *grace et misericorde* [5], dans lesquels *louenges* et

1. Les divinités toutes charnelles du paganisme sont rangées parmi les animés humains.

2. I *41*, p. 311 : « Et l'autre jeune pucelle, plaine de *doulceur et beauté,* laquelle a les cheveulx si blondz et si dorez, tous tressez à fin or luisant et à pierres precieuses, est ta belle seur Polixene, aaigee sans plus de unze à douze ans. »

3. I *20*, p. 131 : « A laquelle chose (nourrir l'enfant Paris soigneusement comme leurs propres enfans) ilz (le bon pasteur royal et sa femme) furent de tant plus enclins comme la souveraine *grace et beauté* de l'enfant les y esmouvoit, laquelle oultre mesure leur estoit agreable. »

4. I *10*, p. 68.

5. I *31*, p. 234.

misericorde ne sont pas synonymes, *louenge* et *misericorde* seront écartés du micro-groupe *beauté, grace, doulceur* ; mais ce microgroupe peut être élargi si on fait l'hypothèse, dans la mesure où le texte la vérifie, que le passage du nom à l'adjectif ne change que le trait catégoriel du mot. Ainsi, qualifiant un animé humain, *gracieux* est associé à *venuste* [1], à *advenant* [2], et il est aussi synonyme de *gentil* [3]. *Beau* est associé à *plaisant*, à *spectable* à *advenant*, à *resplendissant* [4]. En considérant que ce n'est que le trait catégoriel qui différencie *resplendre, resplendeur* et *resplendissant*, on accroîtra encore le groupe obtenu qui comporte déjà : *beauté, grace, doulceur, gracieux, venuste, advenant, gentil, doulx, beau, plaisant, spectable, resplendissant* ; en effet *resplendeur* est coordonné d'une part à *formosité* d'autre part à *speciosité* [5]. On obtient donc un ensemble de quinze mots qui, rangés

1. I *42*, p. 317 : « Apres qu'il fut gentement acoustré, il saillit du paveillon, et se monstroit aux assistens beau comme le beau jour, blanc comme ung cigne, excepté ce qui avoit esté descouvert au hasle du soleil, de stature haulte et droicte, de membres bien quarrez et corpulence ferme et bien formee, les yeulx rians, les cheveulx blondz et molz, et la bouche *venuste et gracieuse...* »

2. I *28*, p. 210 : « Mais les dames qui le recueillirent (le dieu Mars) le laverent d'eaue rose elles mesmes et le desarmerent, puis lui baillerent ung riche manteau de pourpre fourré d'ermines qui le rendit *plus gracieux et plus advenant.* »

3. I *24*, p. 165 : « Si vit tout à l'entour de lui ung grand nombre de belles nymphes gentiles et gratieuses fees. » *Nymphes* est synonyme de *fees* ; *belles* qualifie à la fois *nymphes* et *fees* ; *gentiles* est synonyme de *gratieuses*.

I *32*, p. 244 : « Or suis je doncques renommee par tous les climatz du monde, et nommee Venus venuste, en beauté principalle, princesse d'amours amoureuse, à toutes gens *gentille et gracieuse...* »

4. I *27*, p. 194 : « Mais il (Adonis) estoit *si beau et si plaisant* que Venus la deesse en fut de tel desir attaincte qu'elle le suivoit communement alant à la chasse parmy les bois et les foretz... »

I *26*, p. 185 : « Et quand elles (les nymphes) le virent (Apollo) à tout son chief auricome si beau juvenceau, *si spectable et si advenant*, cogneurent tantost à sa face et à ses gestes que point n'estoit ung d'entre les humains... » Le binôme *si spectable et si advenant* développe ici l'adjectif *beau*.

II *16*, p. 167 : « (Venus) lui (à Helaine) dit ainsi : « Madame, retourne s'il te plaît à l'ostel, là où ton mary Alexandre t'attent et m'a commandé t'appeller, car il est sur une riche couche, *plus beau et plus resplendissant* que nulle autre chose du monde... »

5. I *33*, p. 257 : « ... je dis et pronunce par sentence diffinitive, que combien que toutes soyez remplies de *formosité souveraine et resplendeur esmerveillable*, comme tres inclites princesses deifficques que vous estes, neantmoins (...) madame Venus surpasse en lineature et droictesse de corsaige vous autres deux... »

I *31*, p. 232 : « Iris aussi, c'est à dire l'arc ou ciel, estoit ordonnee pour sa pedissecque et messagiere à demonstrer que comme ladite Iris est paincte et enrichie de diverses couleurs et en ung moment s'esvanouyt, aussi la fortune

par ordre alphabétique sont : *advenant, beau, beauté, doulceur, doulx, formosité, gentil, grace, gracieux, plaisant, resplendeur, resplendissant, speciosité, spectable, venuste.* Ce groupe, qui est loin d'être le plus important de ceux qu'on peut extraire des *Illustrations*, ne constitue pas à proprement parler un champ lexical : les champs lexicaux appartiennent à la langue, alors que nous sommes toujours ici dans le domaine du discours. Mais on peut se demander si ces groupes, ou plus exactement ces chaînes, ne renseignent pas sur les gravitations de l'œuvre et sur son contenu.

Plusieurs objections se présentent à l'esprit ; la première est d'ordre théorique, les autres tiennent aux valeurs d'emploi attribuées aux redoublements de synonymes ou de quasi-synonymes.

Le relevé des doublets est un relevé de lexèmes ; peut-il manifester le contenu d'un texte ? Selon A. J. Greimas, les unités sémantiques seraient réparties autrement dans le discours que dans la phrase : « Toute concaténation des phrases, si on la situe à la surface du texte, est impossible, voire absurde, et le discours ne peut être considéré comme « lisible » à ce niveau. Car, contrairement au présupposé couramment admis par la linguistique phrastique, le niveau de surface n'est ni dénotatif, ni premier. Ce qui peut être saisi comme une « réalité » au niveau de la surface du texte (fait d'un enchaînement de signes), c'est très souvent une simple succession d'expressions litotiques renvoyant une à une à l'aide des relations tropiques variables à une isotopie structurelle profonde [1]. » Passons sur la difficulté qu'il y aurait à procéder à une analyse structurale sur un texte de plus de 900 pages, écrit en moyen français et tenant tantôt du roman, tantôt de l'historiographie. Mais situer le sens dans ces « isotopies structurelles profondes » et le chercher là, n'est-ce-ce pas courir le risque d'y trouver une conception du monde subjective et toute moderne, celle-là même de l'analyste ? N'est-ce pas abandonner un peu trop vite l'univers lexical, qui, dans la période d'intense création que fut le XVIe siècle, avait encore plus d'impor-

mondaine, combien qu'elle soit aournee pour ung temps de grand *resplendeur* et *speciosité*, neantmoins elle est legierement fugitive et tost anichilee. » Le mot *speciosité* est employé plusieurs fois à propos de la nymphe Pegasis Oenone, de Pâris et de Vénus ; par exemple en I *25*, p. 178 : « ô deesse (Pegasis Oenone) remplie de souveraine *speciosité*, qui as daigné tant abaisser ta haulteur que de acquiescer à ma priere... » et en I *33*, p. 255 : « Mais Venus la tres mondaine desse, non tant pour se monstrer honteuse et modeste comme pour donner par quelque gracieux artiffice augmentation à sa *speciosité* naturelle, avoit fait tistre (...) ung grant flocquart de roses... »

1. A. J. Greimas, *Maupassant, la sémiotique du texte ; exercices pratiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 228.

tance que de nos jours ? Les linguistes ont souvent insisté sur l'idée que le mot est une réalité à la fois psychique et idéologique, où le signifiant n'est pas moins digne d'intérêt que le signifié [1]. Il importe d'autant plus d'explorer le vocabulaire d'un auteur que le sens des lexèmes (et des lexies) ne leur est pas attaché comme la valeur l'est à la pièce de monnaie ; il se modifie plus ou moins selon les milieux et les domaines de pensée. Inversement deux lexèmes qui diffèrent ordinairement aussi bien par leur signifié que par leur signifiant peuvent avoir le même sens dans un texte donné. Il faut donc en premier lieu déterminer les valeurs d'emploi des lexèmes dans ce texte. S'agissant des *Illustrations* cela peut se faire précisément en comparant les emplois des lexèmes de sens voisin qui sont fournis par les chaînes de synonymes ou de quasi-synonymes. L'étude des effets de sens propres à l'œuvre peut en apprendre autant sur le sens de l'œuvre que des analyses structurales forcément partielles [2]. Il se trouve au demeurant qu eces chaînes fournissent aussi d'après leur longueur une indication objective sur les aspects du vocabulaire qui, dans cette œuvre, doivent être étudiés en priorité.

Mais les diverses valeurs attribuées aux doublets peuvent inspirer d'autres objections ; un relevé de termes fortement sémantisés, tels que les adjectifs qualificatifs ou les groupes nominaux jouant ce rôle syntaxique, ne serait-il pas au moins aussi révélateur ? Car on a vu dans les doublets tantôt des groupements usuels de la langue populaire [3], tantôt un procédé de juriste [4], tantôt un usage dû aux traducteurs [5]. Si l'on adopte l'une ou l'autre de ces interprétations, on voit mal comment les doublets pourraient renseigner sur le contenu de l'œuvre.

On trouve assurément dans les *Illustrations* des groupes usuels qui reviennent souvent dans les autres textes de l'époque et qui sont vraisemblablement des géminations affectives de la langue commune, ainsi *façon et maniere, honteux et confus, promis et juré...* [6]. Ils sont certes peu révélateurs

1. Par exemple, É. Sapir, *Le langage*, p. 34-37.
2. Dans l'ouvrage cité, A. J. Greimas consacre plus de 250 pages à l'analyse d'une nouvelle de 6 pages.
3. W. Th. Elwert, « La dittologia sinonimica nella poesia romanza delle origini et nella scuola poetica siciliana », *Bolletino del Centro di studi filologici linguistici siciliani*, Palermo, 1954, 2, p. 152-177.
4. Marouzeau (J.), *Traité de stylistique latine*, 2e édition, Paris, Les Belles-Lettres, 1946, p. 250.
5. Wartburg (W. von), *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Éditions A. Francke S. A., 1946, p. 137.
6. *Sorte et maniere* (I *28*, p. 204) ; *bien honteux et bien confuz* (II *12*, p. 117) ; *il promist et jura* (II, p. 27, etc.).

du contenu, mais justement ils demeurent isolés et on constate qu'ils n'entrent pour ainsi dire jamais dans des chaînes de synonymes ou de quasi-synonymes. Il en est de même des doublets qui, de toute évidence, appartiennent à la langue juridique comme *faict et perpetré, en sa protection et sauvegarde, en sa part et portion, fraude et dol, aide et assistence, sentence et ratiffication, tenement et possession* [1]...

Restent les redoublements qui viendraient d'un usage de traducteur. Ils sont à vrai dire de deux sortes. Au lieu de traduire le mot latin, on l'adaptait à notre langue en lui donnant une terminaison française ; mais comme la traduction elle-même risquait de ne pas être comprise, on accouplait au mot latin francisé le mot français le plus proche par le sens, dont on faisait ainsi l'équivalent du mot latin. Les synonymies à valeur explicative, qui correspondent au premier des types de doublet précédemment examinés, apparaissent comme une sorte de degré zéro de la glose : les deux termes sont reliés indifféremment par *et* ou par *ou* au lieu de l'être par *c'est à dire, c'est assavoir, qui vault autant à dire comme*. Dans le processus de l'emprunt lexical, elles représentent vraisemblablement une phase intermédiaire entre l'introduction du mot étranger tel quel et l'intégration totale du mot dans le système de la langue. Aujourd'hui une telle phase est marquée par l'emploi d'un verbe comme *appeler* ou *dire*, par l'emploi d'une périphrase définitionnelle, souvent entre parenthèses, ou plus ordinairement par l'italique ou les guillemets [2]. Mais les doublets naissaient encore d'une autre façon sous la plume des traducteurs. Comme chaque langue constitue un système original et divise la réalité à sa manière, le traducteur était parfois obligé de rendre par deux mots coordonnés un mot unique de la langue traduite ; cela se produisait notamment quand il s'agissait de mots appartenant au vocabulaire d'une technique qui était encore peu connue dans la langue de traduction [3]. Cependant il faut bien constater que très souvent le traducteur donnait comme équivalents d'un mot latin banal deux mots français

1. *Faict et perpetré* (I *33*, p. 259) ; *en sa protection et sauvegarde* (I Prologue, p. 7) ; *en sa part et portion* (I *6*, p. 40) ; *fraude et dol* (I *16*, p. 103) *aide et assistence* (I *19*, p. 120) ; *sentence et ratiffication* (I *20*, p. 130) ; *tenement et possessions* (I *27*, p. 198).

2. Cf. Josette Rey-Debove. « La sémiotique de l'emprunt lexical », art. cit.

3. Les Romains en firent l'expérience quand ils introduisirent chez eux la rhétorique des Grecs et sa terminologie au Ier siècle avant notre ère. A. Yon traite de ce problème dans son introduction à l'*Orateur* de Cicéron (texte établi et traduit par Albert Yon, Paris, Les Belles-Lettres, 1964, p. LXXXII sq.).

alors qu'il n'y en avait nulle nécessité. Par exemple au début du livre II Lemaire traduit ainsi ces deux vers d'Ovide (*Métamorphoses*, 15) :

> Nunc humilis veteres tantummodo Troja ruinas,
> Et pro diuitiis, tumulos ostendit auorum
> Ores Troye, humble et basse, en ses tresors terrestres
> Ne monstre que ruyne, et tumbeaux des ancestres

On voit que *humilis* est traduit par « humble et basse » ; or il est bien difficile de considérer *humble*, qui figure déjà dans la *Chanson de Roland* sous la forme *humele*, comme un mot savant ; Lemaire obéit ici à un tout autre souci que celui de traduire avec exactitude.

Si donc nous nous reportons aux chaînes des synonymes ou de quasi-synonymes extraites des *Illustrations*, nous constatons que les synonymies explicatives, où l'un des termes glose un mot savant, sont peu nombreuses ; à s'en tenir aux trois interprétations données (groupement usuel de la langue commune, procédé de juriste, usage de traducteur), il faudrait alors considérer que ces chaînes sont formées pour l'essentiel de doublets qui traduisent par deux mots un mot du latin ou de l'italien. Bien que les emprunts et l'intertexte tiennent une place considérable dans la prose de Lemaire, il est peu vraisemblable que la plupart des doublets représentent la traduction de quelque mot latin ou italien.

Mais une explication plus générale a été proposée, qui paraît — du moins pour l'œuvre de Lemaire — plus satisfaisante. Dans son livre sur la prose narrative au XVe siècle, Jean Rasmussen [1] a développé l'idée que la prose administrative de l'église catholique, le « style curial », avait servi de modèle non seulement aux chancelleries laïques, qu'elles écrivent en latin ou en français, mais aussi à la plupart des prosateurs du XVe siècle, qui étaient le plus souvent à la fois secrétaires et historiographes des princes. De fait, l'abondance des redoublements d'expression n'est pas le seul trait commun aux écrits administratifs et à la prose des historiographes : on trouve aussi dans ces deux sortes de textes d'autres procédés d'amplification et une forme à la fois diffuse et emphatique. Ce « style curial » correspondait au goût des milieux aristocratiques du XVe siècle et du début du XVIe siècle pour la solennité, le protocole, la prolixité et aussi pour le maniérisme, qui est si sensible dans les arts à l'âge du gothique flamboyant. Dans les redoublements synonymiques ou quasi synonymiques le second terme accentue

1. Jean Rasmussen, *La prose narrative française du XVe siècle*, Copenhague, Egnar Munksgaard, 1958, p. 32 sq.

le signifié du premier terme, mais comme le signifié du second terme est identique, ou à peu près identique, il est relativement affaibli, ce qui libère en quelque sorte le signifiant. L'effet du redoublement est donc à la fois d'accentuer le signifié du premier terme et de mettre en valeur le signifiant du second produisant un relâchement entre la forme et le sens, ce qu'on peut considérer comme la caractéristique du maniérisme.

Cette explication a le mérite de rendre compte de l'ensemble des redoublements et tout particulièrement de ceux qui constituent les chaînes de synonymes ou de quasi-synonymes et qui, pour la plupart, ne sont ni des groupements usuels, ni des tautologies juridiques, ni des synonymies explicatives formées d'un mot savant et d'un mot populaire. Au demeurant, elle trouve sa pleine valeur si l'on souligne que cette littérature écrite était lue oralement : la pratique de la lecture à haute voix s'est en effet prolongée fort tard ; les grands personnages pour qui écrivait Lemaire avaient un lecteur chargé de leur lire à haute voix les textes de leur choix ; désignant ce public l'auteur parle de ceux qui « pourraient ouyr ce livre » ou encore des « auditeurs et lecteurs » [1]. Les redoublements sont sans doute la trace écrite de cet usage. Ils présentent l'avantage de retarder la lecture et de rendre plus lente la communication, la répétition du sens arrêtant momentanément le cours de la pensée et soulignant l'importance de la signification répétée. Ils sont un procédé d'insistance qui appelle l'attention sur les mots essentiels, tout en produisant ce « chatouillement de l'oreille » dont parlera l'abbé Girard [2]. Même s'ils avaient aussi pour le lecteur quelques avantages, celui de rythmer la lecture par exemple, ou celui de fournir, avec les signes de ponctuation si voyants à l'époque, des points de repère pour l'œil, ils doivent retenir l'attention de qui se préoccupe d'analyser le contenu des *Illustrations*.

Cela ne veut pas dire, certes, que l'on puisse fonder une analyse du contenu sur les seuls doublets, mais simplement qu'ils peuvent dans une telle analyse jouer un rôle d'appoint, et cela à un triple point de vue :

1. — Si l'on définit l'isotopie sémantique comme « la récurrence de catégories sémantiques, sèmes ou classèmes, suscitée par la cooccurrence de

1. I *12*, p. 82 : « Or affin que la matiere de scrupule et murmuration soit tollue à pluiseurs qui pourroient *ouyr* ce livre... » ; III, p. 257 et p. 468 (« Peroration de l'acteur aux nobles *lecteurs et auditeurs* de ce livre »).

2. Abbé Girard, *Synonymes François*, Rouen, 1786, tome I, page XI : « La satisfaction de l'esprit et non le chatouillement de l'oreille, fait l'objet de la conversation et de la lecture. »

lexèmes appartenant au même champ sémantique »[1], on considérera le doublet comme une isotopie à la fois forte et brève : forte puisque tous, ou presque tous, les traits sémantiques du premier terme réapparaissent dans le second ; brève étant donné qu'elle n'est produite que par deux mots ; de plus cette isotopie réitère et rassemble ordinairement des traits sémantiques épars dans le cours d'une phrase ou d'une séquence de phrases et constitue un lieu de convergence sémantique ; enfin la hiérarchisation des isotopies d'un texte[2] suppose une analyse sémique préalable de tous les lexèmes du texte, tâche écrasante, si le texte est long, et vouée à des résultats douteux quand il s'agit d'une œuvre du XVIe siècle, alors que les chaînes de synonymes ou de quasi-synonymes, comparées dans leur longueur, permettent de voir quelle est la chaîne dominante du texte dans son ensemble, ou d'une partie de ce texte par rapport à une autre. D'ailleurs il est possible de grouper les chaînes et d'établir entre elles des relations ; c'est ainsi qu'une série d'adjectifs peut exprimer la beauté par le biais de l'idée de toilette et par un passage de la cause à l'effet ; la chaîne des adjectifs *achesmé* « paré », *acoustré* « paré », *aourné* « orné », *attourné* « paré », *attinté* « paré », *gorgias* « élégant », *paré*, est reliée à celle de *beau* par un rapport métonymique.

2. — Les lexèmes d'une même chaîne constituant un paradigme sur le plan du discours, il est possible, en se fondant sur les occurrences de ces mots, de décrire le domaine de signification de chacun d'eux et d'observer l'aptitude qu'ils présentent à se combiner avec d'autres lexèmes ; on constate, par exemple, dans la prose de Lemaire que le substantif *formosité* n'admet comme complément qu'un nom comportant les traits /concret/ /animé/ /humain/ et n'exprime que la beauté du corps humain.

3. — Quand deux quasi-synonymes sont dans une relation d'implication, on peut souvent formuler une proposition sous-jacente[3] qui, mise en rapport avec d'autres propositions sous-jacentes ou avec une affirmation de l'auteur, crée une convergence significative. Ainsi Lemaire écrit[4] au livre I :

« (Juno, Pallas et Venus) s'estoient escartees ung petit loing de la grand

1. C. Kerbrat-Orecchioni, « Problématique de l'isotopie », *Linguistique et sémiologie, Travaux du centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon*, Lyon, 1976, nº 1, p. 16.

2. Sur ce problème cf. Nadine Gelas, *Linguistique et sémiologie*, 1976, nº 1, p. 38-46.

3. Proposition que M. Pêcheux dénomme « discours-transverse » ; cf. M. Pêcheux, *Les Vérités de La Palice*, Paris, Maspéro, 1975, p. 150.

4. I *30*, p. 222.

compaignie en ung beau lieu plaisant et umbrageux... » Une proposition telle que « un *lieu umbrageux* implique un *lieu plaisant* » est vraisemblablement sous-jacente à ce groupe. Bien que les déesses aient été coiffées de larges chapeaux, on rapprochera la proposition sous-jacente d'un passage où Lemaire distingue deux sortes de femmes : celles qui sont brûlées par le soleil, « femmes agrestes, sesches et consumees de labeur et de paine quotidienne » et les autres, les nymphes, qui sont « toutes nobles pucelles ou femmes tendres et delicattes, de bonne complexion, fresche, sanguine et humide, souefvement nourries en chambres et salles umbreuses loing du hasle » [1]. De telles convergences rassemblées et comparées éclairent le sens du texte.

Ainsi l'étude des doublets apporte un certain nombre d'indications : sur le plan de la langue elle permet de discerner des microstructures hyponymiques du lexique et de déterminer des polysémies ; sur le plan du discours les chaînes de synonymes ou de quasi-synonymes constituent à la fois des isotopies hiérarchisées et des paradigmes, dont les termes sont distingués selon leurs différentes valeurs d'emploi ; enfin les quasi-synonymes impliquent assez souvent des propositions sous-jacentes dont la convergence avec des énoncés explicites est révélatrice du sens de l'œuvre. Il est vrai qu'on ne parvient pas à la connaissance des structures du lexique en se fondant sur un seul texte et que d'autre part on ne conduit pas une analyse du discours en ne tenant compte que du vocabulaire. Mais l'étude des doublets n'est qu'un des éléments de la lexicologie textuelle et on ne peut attendre de cette étude autre chose que ce qu'est capable de donner la lexicologie textuelle elle-même. Le double intérêt qu'ils présentent sur le plan de la langue et sur celui du discours reflète la double tendance de la lexicologie textuelle, tournée vers la linguistique du discours, dont elle est l'auxiliaire indispensable, et vers la langue, qu'elle ne peut saisir, bien qu'elle en étudie la manifestation lexicale.

Université Lyon II. Robert VALLET.

1. I *27*, p. 197-198.